

CHARTRE des Acteurs de la Lutte contre l'Illettrisme, pour l'Apprentissage du français et l'accès aux Savoirs pour TOUS



CORAPLIS, c'est quoi ?

Une dynamique régionale et collective pour l'accompagnement en proximité de toute personne souhaitant apprendre ou ré-apprendre les savoirs de base (*communiquer, lire, écrire, compter, se repérer, utiliser les outils numériques*) et pour la promotion des associations et des acteurs qui les accompagnent

Historique

1980-1990 : Création de la plupart des actions et associations d'Alphabétisation et de Lutte contre l'Illettrisme, notamment dans le sillage du travail du GPLI

2000-2010 : Structuration du réseau picto-charentais des APLIS coordonnés et financés par l'État

2010 : Naissance en Poitou-Charentes de la coordination autonome formée par 34 associations réunies en collectif régional

2016 : Renouvellement de la Charte commune - Création de la région Nouvelle Aquitaine

Engagement collectif et associatif

Issues de l'engagement d'acteurs locaux professionnels et bénévoles, les personnes physiques et morales qui adhèrent à CORAPLIS se retrouvent dans des valeurs d'échange, de partage et de citoyenneté nécessaires et préalables à tout engagement collectif

CORAPLIS, pour qui ?

Plus d'une personne sur 10 en difficulté

Parmi la population des 18-65 ans résidant en France métropolitaine :

- 11% sont en difficulté grave et forte avec l'écrit
- 15% ont des performances médiocres en compréhension orale
- 14% ont des performances médiocres en calcul
- 7% sont en situation d'illettrisme (scolarisés en France)
- Plus de la moitié exercent une activité professionnelle

2,5 Millions de personnes en situation d'illettrisme

(Chiffres INSEE 2012)

5 grands profils pédagogiques

Illettrisme, Français Langue Étrangère, Alphabétisation, Maintien, Consolidation des Savoirs de Base

Une multitude de parcours de vie et de besoins auxquels il faut répondre par un accompagnement différencié et individualisé

Des freins à l'accès à la formation très divers : *perte de confiance en soi, peur du regard des autres, éloignement géographique, complexité administrative, isolement, discriminations...*

CORAPLIS

85 rue du Bourg - 79230 Aiffres - 06 48 14 26 26
info@coraplis.net - www.coraplis.net



Nous, acteurs et adhérents de la Coordination régionale des actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'accès aux Savoirs, nous nous engageons à défendre les principes suivants :

Nous défendons

- ▶ L'accès aux savoirs et le droit à la formation de tous, sans discrimination aucune, afin de permettre à chacun d'acquérir les compétences *linguistiques, numériques, mathématiques, logiques*, mais aussi *sociales et culturelles*, toutes aussi nécessaires pour être acteur de sa vie
- ▶ La souplesse des modalités d'accueil (rythmes, périodes, durées), la diversité des méthodes pédagogiques et la complémentarité des intervenants salariés et bénévoles
- ▶ Un accueil et un accompagnement individualisés, une approche globale de la personne, quels que soient sa démarche et ses objectifs
- ▶ La proximité, la permanence et la professionnalisation de nos actions

Nos engagements auprès des publics

- ▶ Offrir une réponse adaptée en terme de formation, compte tenu des besoins exprimés par les publics et des besoins identifiés par la structure et orienter si besoin vers d'autres partenaires du territoire
- ▶ Favoriser l'autonomie dans les situations de la vie courante et l'insertion dans la société
- ▶ S'engager à respecter un principe de discrétion, de confidentialité et de respect de la personne
- ▶ Faciliter et développer le repérage et l'orientation des publics les plus en difficulté avec les savoirs de base et notamment ceux en situation d'illettrisme
- ▶ Etablir une veille et un échange sur les besoins diagnostiqués en accord avec les publics, les partenaires prescripteurs et financeurs

Nos engagements Réciproques

Les associations s'engagent à

- ▶ Partager entre elles les informations et les compétences
- ▶ Travailler ensemble pour donner de la cohérence à nos actions sur le territoire régional
- ▶ Privilégier toujours la complémentarité plutôt que la mise en concurrence
- ▶ Faire remonter les informations du terrain et soutenir les actions de CORAPLIS envers les pouvoirs publics
- ▶ Participer à la vie associative de CORAPLIS

CORAPLIS s'engage à

- ▶ Représenter les associations adhérentes et les soutenir auprès des décideurs
- ▶ Mettre en réseau les associations et faciliter les espaces de coopération
- ▶ Encourager et favoriser la formation des intervenants
- ▶ Assurer une veille et diffuser l'information

